



Conseil de l'Éducation
et de la Formation

Migration et Education



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Avis n°119



**Conseil de l'Éducation
et de la Formation**

Migration et Education

Avis N°119

Conseil du 22 février 2013

Cet Avis est le résultat d'un travail d'instruction rapporté dans le dossier d'instruction présenté au Conseil du 22 février 2013.

Le dossier d'instruction est publié indépendamment du présent Avis.

Avertissement :

En application du décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, du 21 juin 1993, le CEF tient à préciser que, pour des raisons de lisibilité, ces noms exprimés au masculin doivent systématiquement se lire au masculin et au féminin.

1. Contexte

Le CEF s'intéresse à la problématique depuis décembre 2006. Un groupe de travail a été constitué pour instruire la problématique. La principale production de ce groupe consiste en une réponse à la consultation de la Commission européenne à propos du livre vert¹ *Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens* de 2008.

Suite à la consultation, le Conseil européen a émis en 2009 des conclusions² sur l'éducation des enfants issus de l'immigration.

Suite aux initiatives européennes, les dispositifs spécifiques en Fédération Wallonie-Bruxelles destinés à favoriser l'intégration et l'apprentissage des enfants issus de l'immigration ont évolué.

En octobre 2012, EUNEC³ a organisé une conférence internationale sur le thème *Migration et Education*. Les enseignements de cette conférence constituent un apport important et actualisé concernant le sujet. Le réseau des Conseils de l'Education en a tiré des *statements* qui posent la problématique de manière générale et proposent de grandes pistes destinées à favoriser l'éducation des enfants issus de l'immigration.

Le CEF a jugé opportun de rassembler dans un dossier d'instruction ces différents éléments et de prendre un premier Avis concernant la thématique tout en envisageant de se saisir de manière plus approfondie de certains aspects liés à la problématique générale.

2. Les constats**Considérant :**

- 2.1. Le livre vert *Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens* qui pose des constats quant aux difficultés scolaires rencontrées par les enfants issus de l'immigration, qui en analyse les causes et qui propose des pistes de solution ;
- 2.2. Les réponses à la consultation européenne à propos du livre vert émises par le CEF et la CCFEE, alimentées par le groupe de travail animé par le CEF, réponses qui précisent les enjeux et proposent des pistes stratégiques respectivement pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour la Région de Bruxelles Capitale ;

¹ Livre vert sur la migration et la mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens, Commission européenne 3 Juillet 2008

² Conclusions du Conseil sur l'éducation des enfants issus de l'immigration. Conseil de l'éducation, de la jeunesse et de la culture, 26 Novembre 2009

³ European Network of Education Councils dont le CEF est un des membres fondateurs.

EUNEC est le réseau des Conseils d'Education dans l'Union européenne. EUNEC rassemble l'expertise des organes consultatifs, des parties prenantes et des experts qui sont impliqués dans les processus consultatifs nationaux et/ou régionaux. Ces organes consultatifs donnent des avis aux gouvernements des différents pays européens dans le domaine de l'éducation et de la formation.

- 2.3. Les conclusions du Conseil européen sur l'éducation des enfants issus de l'immigration et, plus particulièrement, les mesures proposées aux Etats Membres ;
- 2.4. L'évolution, en Fédération Wallonie-Bruxelles, des dispositifs spécifiques visant à favoriser l'éducation des enfants issus de l'immigration, à savoir
- DASPA (Dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants)
 - ALE (Adaptation à la langue de l'enseignement)
 - OLC (Ouverture aux langues et aux cultures)
- qui répondent aux invitations formulées par le Conseil européen ;
- 2.5. Le rapport MIPEX III⁴ qui place la Belgique en troisième position, après la Suède et le Canada, des pays développant une politique éducative favorable aux enfants issus de l'immigration ;
- 2.6. Le constat que, malgré ces mesures spécifiques, l'écart entre les résultats scolaires des enfants issus de l'immigration et des autochtones persiste ; le facteur explicatif principal de cet écart étant lié aux conditions socio-économiques défavorables de nombreuses familles issues de l'immigration ;
- 2.7. Le rapport de la conférence d'EUNEC en octobre 2012 à Larnaca qui apporte un éclairage important et actuel sur le sujet ainsi que les *statements* adoptés par le réseau des Conseils de l'Education qui dressent un constat général à propos de la thématique et proposent des pistes pour favoriser l'éducation des enfants issus de l'immigration.

3. Le CEF formule les recommandations suivantes :

3.1. Le CEF s'associe aux *statements* d'EUNEC⁵ :

Migration et diversité : un concept qui a changé, de nouveaux défis

Les pays européens se sont distancés des territoires apparemment culturellement homogènes qu'ils se considéraient être. Les écoles n'ont plus à faire face à des minorités homogènes de migrants. Les élèves immigrants viennent de partout dans le monde et les schémas de migration sont en constante évolution. Par ailleurs, l'éducation doit faire face à la réalité de la mobilité migratoire : les gens ne se déplacent pas d'un pays à l'autre avec l'intention d'y rester pour le reste de leur vie, ils se déplacent souvent plusieurs fois.

Cela a profondément changé la donne dans la société. Nous devons passer du concept de diversité dans la société, et donc dans la classe, à la notion de « société super-diverse » et de classes « super-diverses ». Ce changement doit se refléter dans les politiques éducatives.

Le défi pour l'éducation est de savoir comment traiter efficacement avec les étudiants d'horizons « super-divers » et de faire de la diversité un succès en matière d'éducation.

Le thème de la migration et de l'éducation concerne non seulement l'immigration mais aussi l'émigration. Nous avons besoin de politiques bilatérales qui partagent les responsabilités entre pays hôte et pays d'origine. Nous devons trouver des moyens de coopérer et de construire des partenariats qui profitent à tous.

⁴ MIPEX (Migrant Integration Policy Index) III, réalisé dans le cadre du projet: Outcomes for Policy Change, cofinancé par le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers

⁵ La version originale des *statements* en anglais peut être téléchargée sur le site d'EUNEC www.eunec.eu et ils sont repris dans le dossier d'instruction ainsi que le rapport complet de la conférence. Les présentations exposées à Larnaca sont également disponibles sur le site d'EUNEC.

Au niveau politique

Politiques générales ou mesures ciblées ?

Au niveau de l'UE, toutes les questions liées à l'éducation et à la migration sont définies dans le cadre plus large d'objectifs destinés à la population générale. Communément, les élèves migrants n'atteignent pas la performance de leurs pairs autochtones. Cela crée une situation d'inégalité, et un risque pour la promotion de la cohésion sociale. C'est pourquoi l'UE a développé des initiatives pour tenter de combler le fossé.^{6,7,8}

Les politiques d'enseignement général ont leur importance: MIPEX III montre que les résultats obtenus pour les migrants sont liés à ceux des autochtones.⁹

Nous risquons de trop penser à l'éducation spécifique des migrants et pas assez à l'enseignement général. Dans les défis liés à l'éducation des enfants de migrants, le statut socio-économique est un facteur central, à côté d'autres facteurs, tels que la langue et l'âge à l'arrivée. Les politiques générales d'éducation inclusive peuvent donner lieu à de bonnes mesures ciblées pour l'éducation des migrants. Les mesures politiques en faveur des élèves défavorisés en général sont également en faveur des élèves issus de l'immigration, par exemple, en assurant un suivi précoce et en établissant des parcours flexibles.

Les mesures ciblées pour les migrants ne devraient pas être la seule réponse aux défis de l'éducation des migrants, même si elles sont nécessaires pour compléter les politiques générales, par exemple dans le cas des primo-arrivants.

Partenariats

MIPEX révèle que l'éducation est une «zone de faiblesse» dans le champ plus large des politiques migratoires et que les politiques relatives à la migration ne sont pas liées et non cohérentes.¹⁰

La politique de l'éducation devra être plus en phase avec la politique sociale, une responsabilité partagée pour une meilleure prestation. Il y a une nécessité d'une politique globale incluant tous les domaines politiques pertinents: l'emploi, la santé, le logement, l'aide sociale, l'intégration. Le cas du Portugal (ACIDI¹¹) offre un bon exemple de la façon dont un plan national peut contribuer à mobiliser chaque ministère et à mettre l'intégration des migrants à l'ordre du jour. La cohérence dans les politiques facilitera la création d'un capital de confiance entre le pays et le migrant. Cela aidera à créer un consensus et une prise de conscience du fait que la migration ne doit pas être synonyme de problème.

Au niveau international, le MIPEX peut être utilisé pour améliorer la compréhension des différences et des similitudes entre les politiques relatives à la migration.

⁶ Livre vert sur la migration et la mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens, Commission européenne 3 Juillet 2008

⁷ Conclusions du Conseil sur l'éducation des enfants issus de l'immigration. Conseil de l'éducation, de la jeunesse et de la culture, 26 Novembre 2009

⁸ SIRIUS, réseau politique européen sur l'éducation des enfants et des jeunes issus de l'immigration

⁹ MIPEX (Migrant Integration Policy Index) III, réalisé dans le cadre du projet: Outcomes for Policy Change, cofinancé par le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers

¹⁰ MIPEX (Migrant integration policy index) III

¹¹ ACIDI, Alto Comissariado para a Imigração e Diálogo Intercultural, Portugal

Participation

Lors de la préparation de politiques équilibrées, tous les intervenants doivent avoir leur mot à dire, avec un rôle important pour les équipes pédagogiques qui travaillent dans le domaine. Il est également essentiel d'impliquer les migrants et de consulter les organisations de migrants. Actuellement, cette participation n'est pas présente : MIPEX montre qu'il existe en Europe seulement quelques instances de concertation pour les migrants, et s'il y en a, elles vont et viennent et ne sont pas un fait permanent.¹²

Importance de la recherche

Une base de données probante dans le domaine des politiques éducatives pour les migrants doit être constamment mise à jour. Il est nécessaire de poursuivre les recherches en suivant le cheminement scolaire des élèves issus de l'immigration et d'évaluer l'efficacité des mesures et des initiatives. Les écoles doivent être considérées comme des partenaires plus actifs dans leur contribution à cette recherche.

Au niveau de l'école et de la classe

Les programmes

Les difficultés des migrants sont d'abord liées à la méconnaissance de la langue d'enseignement et de la culture scolaire du pays d'accueil. La meilleure réponse à ces difficultés, au-delà des dispositifs temporaires spécifiques pour améliorer la langue d'enseignement, est de développer l'éducation interculturelle, qui est une opportunité pour tous les élèves, les migrants et les autochtones. L'éducation interculturelle a à voir avec la façon d'apprendre à vivre ensemble dans une société démocratique et pluraliste.

Cette éducation interculturelle doit être plus qu'un simple sujet dans le programme, elle doit être intégrée à la politique globale de l'école et à sa pratique. Il est important de suivre et d'évaluer l'éthique de l'école et le programme d'études afin de vérifier qu'ils reflètent l'idée de valoriser la diversité et de lutter contre les préjugés et les stéréotypes.

Les points de vue de tous ceux qui travaillent avec des élèves migrants devraient être pris en compte, à l'école et dans la communauté, des enseignants au personnel de nettoyage, des parents aux organisations socioculturelles. Le dialogue interculturel est nécessaire avec tous les partenaires de l'école et en dehors de l'école.

Les enseignants sont essentiels

L'enseignant reste un important catalyseur pour la réussite scolaire des élèves immigrés, quelle que soit leur situation économique souvent difficile. La formation des enseignants à la diversité doit être un élément important dans la formation initiale et dans la formation professionnelle continue. Un tel investissement devrait veiller à ce que les enseignants aient un impact positif quelles que soient les politiques éducatives générales et ciblées.

Afin d'être en mesure de répondre aux défis de l'éducation et de la migration, les enseignants ont besoin d'avoir des compétences interculturelles qui leur permettent de gérer la diversité. Toutefois, les compétences ne sont pas suffisantes, l'attitude de l'enseignant est une condition essentielle à la réussite. Il est très important que

¹² MIPEX (Migrant integration policy index) III

l'enseignant croie en la «teachability»¹³ de chaque élève, cela a un impact énorme sur la confiance en soi de l'élève et peut réduire tout sentiment de futilité. Si l'enseignant considère la diversité comme un atout plutôt que comme un problème, cela conduira à une pratique en classe qui améliore l'estime de soi des élèves migrants et augmente leurs moyens.

Il n'est pas facile de faire face pédagogiquement aux défis de la diversité et de traduire cette attitude inclusive en pratique de classe efficace. Il est important, à cet égard, d'utiliser le contexte socioculturel de l'élève comme point de départ et d'explorer différentes manières novatrices d'enseigner, comme l'utilisation du travail en équipe dans des groupes-classes plus grands et d'engager les élèves dans un apprentissage plus interactif, plus coopératif, plus axé sur la résolution de problèmes.

Un engagement pour la formation des enseignants à la diversité est essentiel. La formation des enseignants devrait se concentrer sur le développement des enseignants comme des «intellectuels de transformation» qui emploient la pédagogie pour améliorer l'apprentissage de tous les élèves, y compris ceux généralement les moins bien desservis, comme les migrants. L'identité professionnelle de ces enseignants est basée sur une forte conscience culturelle de soi; ces enseignants examinent consciemment comment leurs actions quotidiennes peuvent contrecarrer les inégalités sociales.

Il y a aussi un besoin de mesures incitatives pour que les enseignants les mieux formés puissent être utilisés dans les écoles les plus difficiles.

Multilinguisme

Dans le contexte européen, dans le contexte international, le multilinguisme est considéré comme un atout. Dans le cas des migrants, leur multilinguisme est perçu comme un problème.

Tant que l'éducation pour les migrants se concentre uniquement sur la connaissance de la langue d'accueil et néglige de considérer les répertoires plurilingues des migrants comme un atout, les politiques d'intégration sont vouées à l'échec. Retirer les élèves migrants du groupe-classe en vue de les amener au niveau de compétence en langue du pays d'accueil décidé comme norme peut conduire à la stigmatisation. Au lieu de cela, les répertoires plurilingues de ces élèves peuvent être exploités en tant que capital didactique pour l'apprentissage. L'attention à la langue maternelle et la culture permettra de renforcer l'identité des élèves migrants et accroître leur confiance en soi.

Les politiques d'éducation pour les élèves migrants ne devraient pas se concentrer exclusivement sur la maîtrise de la langue du pays d'accueil, mais aller plus loin, et travailler au niveau du développement de l'identité de ceux qui doivent souvent faire face non seulement à des langues différentes, mais aussi à différents systèmes sociaux et différents mondes culturels.

¹³ Nonobstant le fait qu'il est difficile de traduire ce terme (faut-il le traduire, en fonction du contexte, par « éducatibilité » ou plutôt par « enseignabilité » ?), le concept pose problème au CEF. Parler d'éducatibilité suppose implicitement qu'il y a des enfants éducatibles et d'autres non éducatibles, ce qui est inacceptable. On rencontre ici une difficulté de même type que celle qui concerne le concept d'employabilité que le CEF, vu son usage de plus en plus courant, a défini dans son Avis n°117 de manière non ambiguë comme un concept systémique, un processus dépendant de nombreux facteurs impliquant des responsabilités multiples. Pour le CEF, la réussite du processus éducatif dépend aussi de facteurs multiples, internes et externes à la relation pédagogique, cette dernière engageant tant la responsabilité de l'équipe pédagogique que celle de l'élève.

Il faut donc comprendre cette recommandation d'EUNEC dans le sens de la nécessité de dépasser tout a priori potentiel des enseignants envers les enfants issus de l'immigration afin de tout mettre en œuvre pour la réussite du processus éducatif tout en renforçant la confiance en soi des enfants, la nécessité de mener l'enseignant, comme le précise la dernière phrase du paragraphe, à considérer *la diversité comme un atout plutôt que comme un problème.*

La diversité est un atout

Bien qu'il y ait accord sur le fait que la société doit s'efforcer d'assurer la déségrégation, il est reconnu que, dans certaines circonstances, comme dans les grandes villes, il y a ségrégation, ce qui, dans une certaine mesure, mène à des « black schools ». Toutefois, il est important qu'il y ait un engagement à fournir la meilleure qualité d'enseignement possible pour tous les élèves, que ce soit dans des écoles peu mixtes socialement ou dans des écoles intégrées.

Pour atteindre ce niveau de cohérence dans la qualité de l'éducation, un changement de mentalité est nécessaire. Notre vision fondamentale de la diversité et de l'éducation nie la diversité comme un point de départ, la diversité est reconnue, mais seulement comme une condition de l'adaptation. La diversité est donc dévalorisée et considérée comme un problème, un écart. Il est crucial que nous nous éloignons de cette approche « déficit » qui favorise souvent la mise en œuvre des programmes compensatoires et les mesures de ségrégation dans les écoles. Au lieu de cela, nous devons parvenir à un consensus dans la société où la diversité et la migration ne sont pas automatiquement considérées comme un problème, mais plutôt comme un atout.

Enfin, il est important de reconnaître et d'exprimer notre préoccupation que, en période de crise économique et financière, les groupes les plus vulnérables ne devraient pas souffrir le plus.

3.2. Le CEF se félicite de la qualité reconnue internationalement des dispositifs spécifiques mis en place en Fédération Wallonie-Bruxelles pour favoriser l'éducation des enfants issus de l'immigration.

Le CEF invite le gouvernement de la FWB à évaluer ces dispositifs et à les développer et à les faire évoluer si nécessaire.

3.3. Vu le constat fait au point 2.6 que, malgré ces mesures spécifiques, l'écart entre les résultats scolaires des enfants issus de l'immigration et des autochtones persiste, le facteur explicatif principal de cet écart étant lié aux conditions socio-économiques défavorables de nombreuses familles issues de l'immigration,

le CEF recommande, pour réduire cet écart, de porter l'effort principalement sur des mesures concernant l'enseignement en général en visant à augmenter son efficacité et son équité.

Cette recommandation répond aux recommandations respectives du Conseil européen et d'EUNEC.

Le souci d'efficacité et d'équité du système éducatif consiste en une préoccupation permanente du CEF, dans ses Avis antérieurs et futurs. Le CEF veillera particulièrement à relayer et à préciser cette recommandation dans le cadre des travaux en cours sur l'enseignement qualifiant et sur l'accrochage scolaire.

3.4. Le CEF considère que l'ouverture aux cultures multiples fait partie intégrante de l'éducation à la citoyenneté pour tous les élèves.

Si l'on veut faire de la conclusion des *statements* d'EUNEC une réussite, si l'on veut faire de la diversité dans la société un atout, l'ouverture à la multiculturalité est essentielle et elle doit se traduire impérativement au plus tôt dans l'éducation de tous les enfants.

Cette recommandation sera approfondie et précisée dans le cadre du travail en cours concernant l'éducation à la citoyenneté.

3.5. Le CEF rappelle certains de ses Avis antérieurs qui, dans un cadre général, proposent des recommandations susceptibles de favoriser l'apprentissage des élèves issus de l'immigration :

- ▶ Avis 105 : La formation des instituteurs et des régents. La 1^{ère} recommandation apparaît comme une priorité. Elle concerne la qualité de la maîtrise de la langue de l'enseignement de tous les enseignants quelles que soient la section et la discipline à enseigner.
- ▶ Avis 104 : Le décrochage scolaire, contexte et définitions. Constats, pistes de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.
- ▶ Avis 103: Regards croisés sur l'enseignement maternel – au départ d'une réflexion sur l'apprentissage de la langue de l'enseignement à l'école maternelle, un enjeu d'équité et d'accrochage scolaire. La 1^{ère} recommandation porte sur la reconnaissance de l'importance de l'enseignement maternel. La 3^{ème} affirme que la maîtrise du français doit être un élément clé de la formation initiale des institutrices.
- ▶ Avis 96: Les compétences clés et l'éducation et la formation des groupes de personnes fragilisées.

3.6. Le CEF propose d'ouvrir un nouveau dossier et de préparer un Avis répondant à la question particulière suivante : scolarisation et migrants, comment articuler l'école et les dispositifs existants dans son environnement ?

La réponse du CEF au livre vert et les *statements* d'EUNEC insistent sur l'aspect interconnecté de la problématique entre différents secteurs. Il y a une nécessité d'une politique globale incluant tous les domaines politiques pertinents : l'emploi, la santé, le logement, l'aide sociale, l'intégration.

En Belgique, ces différents secteurs dépendent souvent d'autorités compétentes différentes.

Le but de ce nouveau dossier est de voir comment l'école peut collaborer avec ces différents secteurs et avec les familles issues de l'immigration.

Conseil de l'Éducation et de la Formation

Bd. Léopold II, 44 - 1080 BRUXELLES

Tél. 02/413.26.21

Fax 02/413.27.11

cef@cfwb.be

www.cef.cfwb.be

